

## Conseil municipal du 11 novembre 2020

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue par téléconférence dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Chicoutimi, le 11 novembre 2020, 15 h 30.

### PRÉSENTS PAR

VIDÉOCONFÉRENCE: Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil sauf ceux dont le nom apparaît à la rubrique «Absents»

ABSENTS : M. Marc Pettersen et M. Éric Simard, conseillers.

### ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 15h30, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2. AFFAIRES GÉNÉRALES**

##### 2.1 Patro de Jonquière –

##### 2.1.1 Renouvellement de la convention de soutien

##### 2.1.2 Patro de Jonquière – Aide financière pour la patinoire Bleu-Blanc-Bouge de la Fondation des Canadiens pour l'enfance

#### **3. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 7 décembre 2020 par téléconférence et en direct sur internet si le huis clos est maintenu sinon elle aura lieu dans la salle Pierrette-Gaudreault de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont, à 19h.

#### **4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **AVIS DE CONVOCATION**

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 9 novembre 2020.

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2020-557

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

## Conseil municipal du 11 novembre 2020

---

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2. AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **2.1 PATRO DE JONQUIÈRE**

##### **2.1.1 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SOUTIEN**

VS-CM-2020-558

CONSIDÉRANT les expériences positives des dernières années et l'importance de supporter l'ensemble de l'œuvre du Patro de Jonquière inc.;

CONSIDÉRANT que l'organisme est reconnu par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la convention de soutien a été vérifiée par le Service des affaires juridiques et du greffe en date du 5 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social ainsi que ceux de la Commission des sports et du plein air se sont montrés favorables lors d'une séance commune tenue le 6 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que les montants d'aide financière ont déjà été versés pour l'année 2020;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay accepte le renouvellement de la convention de soutien avec Le Patro de Jonquière inc. pour une durée de trois ans et commençant rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2022;

ET QUE monsieur Jean-Paul Côté et madame Carolyne Dunn, respectivement directeur et chef de division vie communautaire et plein air au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisés à signer la convention de soutien pour et au nom de la Ville de Saguenay.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **2.1.2 PATRO DE JONQUIÈRE – AIDE FINANCIÈRE POUR LA PATINOIRE BLEUE-BLANC-BOUGE DE LA FONDATION DES CANADIENS POUR L'ENFANCE**

VS-CM-2020-559

CONSIDÉRANT que la candidature de la Ville de Saguenay a été retenue par la Fondation des Canadiens pour l'enfance;

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2019-950 confirmant que la Ville de Saguenay accepte l'offre de la patinoire Bleu-Blanc-Bouge de la Fondation des Canadiens pour l'enfance;

CONSIDÉRANT que le projet doit être sous l'égide et appartenir à la Ville de Saguenay afin d'en assurer le legs pour les années futures;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay s'est associée au Patro de Jonquière inc. afin d'installer la patinoire et d'ajouter la salle des patineurs au projet

## Conseil municipal du 11 novembre 2020

---

de gymnase;

CONSIDÉRANT que des discussions sont déjà amorcées avec le Patro de Jonquière inc. pour renouveler le protocole existant pour une période de trois ans, soit rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une partie du protocole prévoit d'inclure les bases du partenariat ainsi que le montant de l'aide financière 680 100,00\$, frais de contingence inclus, pour la construction du gymnase et de la patinoire. Il est précisé que la Ville n'assumera aucuns frais de dépassement qui pourrait être occasionnés pour la partie du projet attribué au Patro de Jonquière inc.;

CONSIDÉRANT que les frais d'exploitation de la patinoire seront ajustés aux honoraires de gestion du Patro de Jonquière inc.;

CONSIDÉRANT que la superficie du bâtiment utilisée par la Ville de Saguenay ainsi que le coût pour la mise en place de la patinoire représentent 12,5% du projet;

CONSIDÉRANT que les frais de contingence pour la partie de 12,5% du projet attribué à la Ville de Saguenay sont déjà prévus dans le montant de l'aide financière accordée au Patro de Jonquière inc.;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des sports et du plein air ainsi que ceux de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social se sont montrés favorables lors d'une séance commune tenue le 6 novembre 2020;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay verse une aide financière de 680 100,00\$, frais de contingence inclus, au Patro de Jonquière inc. plus les taxes applicables le cas échéant;

QUE cette résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter par l'ouverture d'un registre tel que l'exige la Loi;

QUE la Ville de Saguenay, dans le contexte de la pandémie, remplace la procédure de tenue de registre par la transmission de demandes écrites à la municipalité pendant une période de quinze (15) jours;

ET QUE le montant de 680 100,00\$ plus les taxes applicables le cas échéant soit pris à même les surplus non affectés de la Ville de Saguenay.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 7 décembre 2020 dans la à la Salle Pierrette-Gaudreault située au 4160, rue du Vieux-Pont à Jonquière, à l'heure déjà prévue soit 19h, à moins que le huis clos ne soit maintenu.

### **4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 15h38 à 15h42.

## Conseil municipal du 11 novembre 2020

---

---

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, la population est invitée à faire parvenir leurs questions par courriel au moins une heure avant la séance.

Aucune question n'a été reçue.

### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse procède à la levée de la présente séance à 15h42.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 7 décembre 2020.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

CD/sh